

# SITUATION SOCIALE

---

## Une refondation toujours nécessaire

Le projet de modernisation du dialogue social porté par le MEDEF et l'UPA était ambitieux, à la mesure de la nécessaire refondation d'un système devenu trop souvent formel et inefficace. Il s'est heurté à une double opposition. D'emblée, la CGT et FO ont récusé le principe même d'un conseil d'entreprise se substituant à l'ensemble des instances existant actuellement. Ensuite, à l'issue des négociations, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC ont estimé inacceptables certaines dispositions du texte, relatives notamment au CHSCT, au nombre des représentants du personnel et aux crédits d'heures, au rôle et à la place des délégués syndicaux, au financement et aux attributions des commissions régionales interprofessionnelles destinées à représenter les salariés des TPE de moins de 11 salariés.

L'échec survenu après quatre mois de discussions risque évidemment de peser sur l'avenir. Aussi, pour mener à bonne fin les importants dossiers prévus à l'agenda social (bilan des accords sur l'emploi, retraites complémentaires et, à l'horizon 2016, l'assurance chômage), une réflexion d'ensemble est maintenant nécessaire sur les conditions de déroulement des négociations nationales interprofessionnelles. Elle pourrait se développer dans trois directions.

**Le contenu des accords.** Un équilibre est à trouver entre ce qui est nécessaire pour moderniser – donc simplifier – et/ou réduire les déficits des régimes sociaux et ce qui est acceptable par une majorité d'organisations et, au-delà, par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de terrain : l'éthique des convictions doit s'équilibrer avec celle de la responsabilité.

**La méthode de négociation.** Le déroulé des rencontres (calendrier, rythme et horaires des réunions, remise et analyse des textes présentés par chaque partie, alternance des réunions plénières et des rencontres bilatérales) pourrait utilement faire l'objet d'une concertation entre les partenaires sociaux pour s'entendre sur des pratiques facilitant l'issue des discussions.

**Le rôle des pouvoirs publics.** Le constat doit être fait du paradoxe d'un système où le dialogue social est considéré comme le moyen privilégié du changement,

mais où il doit se dérouler avec un contenu et un calendrier prévu par le gouvernement. Or le temps long du social n'est pas celui des politiques et il est toujours risqué de vouloir faire assumer par les partenaires sociaux, la mise en œuvre des choix de l'exécutif, quelle que soit la majorité au pouvoir.

Un consensus est apparu entre les partenaires sociaux pour effectivement adapter le déroulement des négociations nationales interprofessionnelles à leurs nouveaux enjeux.